



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SITE OFFICIEL DU GOUVERNEMENT

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

MIS À JOUR LE DIMANCHE 29 MARS 2020 À 18H30

INFORMATIONS CORONAVIRUS

QUESTIONS / RÉPONSES

Réunions familiales et obsèques

...

A-t-on le droit d'aller à des obsèques ?

L'organisation des cérémonies funéraires demeure possible mais dans la stricte limite du cercle des intimes, donc en nombre très réduit et en observant scrupuleusement les gestes barrières.

Seuls les membres proches de la famille (20 personnes au maximum) ainsi que les desservants de rites funéraires pourront donc faire l'objet d'une dérogation aux mesures de confinement fondée sur des "motifs familiaux impérieux".

Les ministres des cultes peuvent-ils effectuer des visites à des personnes malades ou en fin de vie ?

Les ministres des cultes ont le droit de se rendre au chevet des personnes malades ou en fin de vie.

Puis-je me rendre dans mon lieu de culte ?

Oui, les lieux de culte ont été autorisés à rester ouverts. Mais je ne peux pas participer à un rassemblement ou une réunion de plus de 20 personnes au sein d'un lieu de culte.